

MAUNA KEA TECHNOLOGIES
Société anonyme au capital de 3.355.838,68 euros
Siège social : 9 rue d'Enghien – 75010 Paris
431 268 028 RCS Paris

Jugement d'ouverture de la procédure de sauvegarde à l'égard de la Société, rendu par le
Tribunal des activités économiques de Paris en date du 31 mars 2025

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DE LA CLASSE n°9
DU 3 OCTOBRE 2025

Le 3 octobre 2025 à 15 heures, s'est tenue la réunion de la classe des actionnaires (la « Classe n°9 ») de la société MAUNA KEA TECHNOLOGIES (la « Société ») au siège social de la Société situé 9 rue d'Enghien, 75010 Paris, sur convocation de la SELARL Thévenot Partners, prise en la personne de Maître Aurélia Perdereau, agissant en qualité d'administrateur judiciaire de la Société (l' « Administrateur Judiciaire ») et de la Société.

Conformément aux articles L. 626-30-2 et R. 626-62 du Code de commerce, un avis de réunion valant avis de convocation pour un vote de la Classe n°9 a été publié le 12 septembre 2025 au Bulletin des annonces légales obligatoires.

Les membres de la Classe n°9 ont été appelés à voter sur le projet de plan de sauvegarde qui leur est soumis par la Société avec le concours de l'Administrateur Judiciaire :

- par correspondance, au plus tard le 29 septembre 2025 à 23h59 (heure de Paris) ;
- par procuration, au plus tard le 29 septembre 2025 à 23h59 (heure de Paris) ;
- en présentiel lors d'une réunion organisée le 3 octobre 2025 à 15h (heure de Paris).

Le projet de plan de sauvegarde et ses annexes, le règlement intérieur du vote des classes de parties affectées du 12 septembre 2025 ainsi que l'ensemble des documents devant être mis à disposition des actionnaires en application de l'article R. 22-10-23 du Code de commerce ont été mis à disposition des actionnaires sur le site internet de la Société, dans une section dédiée à sa restructuration financière (<https://www.maunakeatech.com/fr/restructuration/>), conformément à l'article L. 626-30-2 du Code de commerce.

Les actionnaires présents à la réunion de la Classe n°9 ont élargé, préalablement à la séance, en leur nom ou en leur qualité de mandataire, la feuille de présence, à laquelle ont été annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires et les formulaires de vote par correspondance pour les actionnaires ayant choisi ce mode d'expression.

A cette réunion de la Classe n°9, étaient également présents :

- l'Administrateur Judiciaire ;
- Monsieur Alexandre Loiseau, président du conseil d'administration et directeur général de la Société ;
- Monsieur Côme de La Tour du Pin, directeur financier de la Société.

Monsieur Côme de La Tour du Pin a assuré les fonctions de secrétaire de séance.

Il est précisé que le bureau de la Classe n°9 a été constitué comme suit :

- Monsieur Alexandre Loiseau, en qualité de président de séance ;
- Messieurs Thierry Fonteneau et Vincent Prévot, en qualité de scrutateurs ayant accepté ces fonctions.

Ont été mis à la disposition des actionnaires :

- le projet de plan de sauvegarde publié sur le site internet de la Société le 22 septembre 2025 ;
- la copie de l'avis de réunion valant convocation paru au BALO le 12 septembre 2025,

- les copies des lettres de convocation à l'assemblée adressées à tous les actionnaires détenteurs de titres au nominatif depuis un mois au moins avant la date de l'avis de convocation,
- la feuille de présence à l'assemblée à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- le rapport du Conseil d'administration,
- un exemplaire du communiqué de presse en date du 12 septembre 2025 décrivant les opérations envisagées dans le cadre du projet de plan de sauvegarde de la Société ;
- le rapport du commissaire aux comptes sur la délégation de pouvoirs à donner au Conseil d'administration pour réaliser une augmentation de capital par émission d'actions, de titres donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées (investisseurs du secteur pharmaceutique ou des technologies médicales, partenaires stratégiques, commerciaux ou financiers, établissements financiers) ;
- le rapport du commissaire aux comptes sur la délégation de pouvoirs à donner au Conseil d'administration pour réaliser une augmentation de capital par émission d'actions, de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- le rapport du commissaire aux comptes sur la délégation de pouvoirs à donner au Conseil d'administration pour réaliser une augmentation de capital par émission d'actions ou de titres donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- le texte des projets de résolutions annexés au projet de plan de sauvegarde ;
- un exemplaire des statuts de la Société.

Il a été répondu aux questions des actionnaires, avec toute précision utile.

La résolution suivante a été soumise au vote :

Résolution unique - Approbation du projet de plan de sauvegarde de la Société

Les actionnaires de la Société, statuant aux conditions de majorité requises par l'article L. 626-30-2 du Code de commerce, connaissance prise du projet de plan de sauvegarde de la Société, approuvent ledit projet de plan de sauvegarde.

Il ressort du comptage des voix que des actionnaires totalisant 25.028.753 voix ont participé au vote et que le résultat du vote est le suivant :

POUR : 25.028.697 voix ;

CONTRE : 56 voix.

En conséquence, le président de séance acte que le projet de plan de sauvegarde est approuvé à 99,99% des voix détenues par les membres de la Classe n°9 ayant exprimé un vote.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président de séance et les membres du bureau après lecture.

Est annexée au présent procès-verbal la feuille de présence de la Classe n°9 ainsi que la liste des actionnaires.

DocuSigned by:
Alexandre Loiseau
4B66398D49D347F...

Le président

Signé par :
Côme de La Tour du Pin
EC770D136E38425...

Le secrétaire

Signé par :
Thierry Fonteneau
B1913F580BA94B6...

Signed by:
Vincent Prénat
8BC778CB9BFE40B...

Les scrutateurs